



# Vuarrens info

*Décembre 2020*

## Mot de Mme la Syndique

L'année 2020 est sur le point de se terminer. Cette année particulière, perturbée par la crise sanitaire liée au Covid-19, a été difficile pour de nombreux commerçants, artisans et indépendants. Dans certaines branches économiques les employés sont au chômage partiel et certains salariés se font du souci quant à la pérennité de leur poste de travail.

La situation épidémiologique s'améliore lentement mais reste fragile. Dans ce contexte, l'Office fédéral de la santé publique vient de publier des suggestions et astuces pour passer les fêtes de fin d'année en minimisant les risques de contaminer ses proches. A nous de faire en sorte que la 3ème vague reste sous contrôle en adoptant un comportement responsable et prudent. Il est impératif de continuer à respecter scrupuleusement les directives de l'OFSP et celles du Canton.

Dans le Vuarrens-Info de septembre se trouvait un sondage concernant la fibre optique. Au vu du peu d'intérêt suscité par la proposition d'une connexion FTTH, de son prix élevé (1'390'000.-) et du délai de réalisation prévu pour 2023/2024, la Municipalité a décidé de se contenter du réseau FTTC qui sera réalisé aux frais de Swisscom. Les travaux sont déjà en cours et devraient se terminer début 2021.

Dans le même numéro nous avons laissé une page à disposition de la PPE des Contours, opposée au projet d'antenne sur notre château d'eau. Par souci d'égalité de traitement nous avons accordé également une page à Swisscom pour vous informer sur leur projet.

Je profite de ce message pour remercier chaleureusement Madame Emmanuelle Pythoud qui depuis de nombreuses années s'occupe de l'édition du Vuarrens-Info. Elle arrête son mandat à la fin de l'année.

Au nom de la Municipalité je remercie toutes les personnes qui cette année ont participé bénévolement lors du semi-confinement au soutien des personnes à risque en apportant les provisions ou les médicaments... Nous avons pu constater que dans notre village l'esprit de solidarité est encore bien présent.

Je remercie également les présidentes/présidents et membres des sociétés locales qui ont fait de leur mieux en cette année difficile pour maintenir tout de même un lien social avec la population. Et pour finir un grand merci à nos employés et auxiliaires communaux pour tout le travail effectué en 2020 au service de la population.

La Municipalité vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021.

Isabelle Wipfli Thonney



## Distribution des sapins de Noël

Comme mentionné dans le Vuarrens info de novembre 2020, il n'y aura pas cette année de fête de Noël avec le Père Noël et le vin chaud, en raison de la pandémie de Coronavirus.

Toutefois les habitants pourront venir choisir leur sapin de Noël directement sur les plantations et ils seront coupés sur place par notre employé communal.

Vous avez trois dates à choix :

Mercredi 9 décembre 2020 de 13h30 à 16h30,  
plantation vers le cimetière.

Samedi 12 décembre 2020 de 9h à 11h30, plantation  
vers la STEP.

Mercredi 16 décembre 2020 de 13h30 à 16h30,  
plantation derrière l'église.

En vous remerciant de votre compréhension.



Hermann Gerber  
Pour la Municipalité de Vuarrens

## Vacances du bureau communal

Le bureau communal sera fermé du **23 décembre 2020 au 4 janvier 2021.**



# Déchetterie

En raison de la pandémie de Coronavirus, nous vous prions de prendre note des informations suivantes :

La déchetterie sera ouverte **tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 - 16h30 en libre accès.**

Seront accessibles : papier, carton, verre, alu, capsules, PET, huiles, ferraille et ordures ménagères.

La déchetterie sera ouverte sous surveillance aux horaires habituels **le lundi de 17h00 – 18h00, le mercredi de 18h – 19h30 ainsi que le samedi 9h00 – 11h45**

Nous vous rappelons que **le port du masque est obligatoire** pendant les heures d'ouverture.

**Maximum 5 personnes** (y compris le surveillant) et **2 véhicules** à l'intérieur de l'enceinte de la déchetterie.

La déchetterie sera fermée les 25 décembre 2020, 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2021.



Linda Cotti Brisebois  
Pour la Municipalité de Vuarrens

# Service hivernal des routes

Par mesure de prudence et pour faciliter l'enlèvement de la neige et le salage ou le gravillonnage des chaussées verglacées, la Municipalité prie instamment les automobilistes de se conformer à la signalisation et aux instructions du personnel chargé du déblaiement de la neige. Les propriétaires de véhicules sont tenus d'observer les dispositions de l'ordonnance fédérale sur les règles de la circulation routière du 13 novembre 1962, art. 20 : *Les conducteurs ne laisseront pas leurs véhicules sur des places de parc ou des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en serait gêné.*

La Municipalité remercie d'ores et déjà tous les conducteurs qui faciliteront la tâche des employés communaux.

## RECENSEMENT DES ENTREPRISES COMMUNALES

La municipalité de la commune de Vuarrens et l'Association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV) s'associent pour recenser toutes les sociétés et entreprises privées actives sur le territoire communal.

Cette démarche s'inscrit dans l'obligation faite aux communes de tenir un registre des entreprises<sup>1</sup> et dans le souhait de l'ARGdV de mettre à disposition des habitants du Gros-de-Vaud une liste des activités économiques régionale la plus exhaustive possible.

Nom de l'entreprise ou de la société .....

Type de société

Société simple	<input type="checkbox"/>	SA	<input type="checkbox"/>
Sàrl	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>

Activité principale .....

Personne de contact .....

Nombre de collaborateurs

Hommes	<input type="checkbox"/>	Femmes	<input type="checkbox"/>
--------	--------------------------	--------	--------------------------

Périmètre des activités

Local	<input type="checkbox"/>	National	<input type="checkbox"/>
Régional	<input type="checkbox"/>	International	<input type="checkbox"/>
Cantonal	<input type="checkbox"/>		

Adresse postale .....

Adresse mail .....

N° de téléphone .....

Site internet .....

Inscrit au registre du commerce

Oui	<input type="checkbox"/>	Membre ARGdV	Oui	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>		Non	<input type="checkbox"/>

Formulaire à retourner par courrier à	<i>Greffe municipale</i> <i>La Place 3</i> <i>CP 28</i> <i>1418 Vuarrens</i>
Ou par courriel à	<a href="mailto:greffe@vuarrens.ch">greffe@vuarrens.ch</a>
Ou en ligne à l'adresse	<a href="http://www.gros-de-vaud.ch/recensement">www.gros-de-vaud.ch/recensement</a>

La municipalité de la commune de Vuarrens vous remercie de votre collaboration

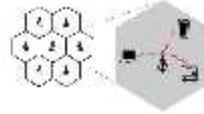
<sup>1</sup> Art. 7c de la Loi sur l'Exercice des Activités Economiques (LEAE) du 31 mai 2005



## Vuarrens: station de communication mobile et santé

### Principe de fonctionnement

Le réseau de communication mobile fonctionne grâce à de multiples stations de communication (ou mâts d'antennes) réparties sur l'ensemble du territoire. C'est un réseau cellulaire travaillant de manière bidirectionnelle. Cela veut dire que le smartphone (Natel) comme le mât d'antenne sont à la fois des émetteurs et des récepteurs. Et pour que cela fonctionne correctement, il faut que la distance séparant ces 2 éléments ne soit pas trop grande, le smartphone ne disposant que d'une puissance très limitée pour répondre à l'antenne du réseau.



Le réseau de communication mobile est un réseau dynamique qui s'adapte à la situation de chaque communication. En d'autres mots, si le smartphone est éloigné du mât d'antennes, il doit émettre avec plus de puissance pour se faire entendre. Même principe dans l'autre sens.

Par analogie dans une conversation, si vous êtes proches, vous parlez moins fort.

Conséquence de tout ceci: un réseau d'antennes bien équilibré consomme moins et permet d'économiser les batteries des smartphones. De plus, le rayonnement électromagnétique absorbé par le corps s'en trouve ainsi fortement diminué.

### Santé et normes

Depuis 1999, la Suisse s'est dotée d'une ordonnance pour la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Cette ordonnance a été établie par les spécialistes de l'office fédéral de l'environnement (OFEV) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Elle prend en compte les dernières études validées par l'organisation mondiale de la santé OMS et intègre en plus un principe de précaution 10 x plus strict que la norme préconisée par l'OMS.

Pour contrôler ce processus, les opérateurs doivent répondre à une certification (ISO 33002) très contraignante. Cette certification traite de la conformité des installations techniques en matière de communication mobile en lien avec l'Ordonnance pour la Protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) et le respect des normes fédérales.



Pour chaque station de communication mobile, l'opérateur doit fournir un calcul à l'autorité de surveillance (canton) et doit adapter la puissance d'émission des antennes en fonction de la situation.

Concernant le rayonnement absorbé par le corps durant une journée, 90% provient des équipements qui nous entourent. Seul 10% proviennent des stations de communication mobile.

D'un point de vue physique et de l'impact sur la santé, les rayonnements émis par les antennes 5G sont identiques à ceux émis par la 4G, la 3G ou le wifi. Les normes actuelles protègent efficacement la population.

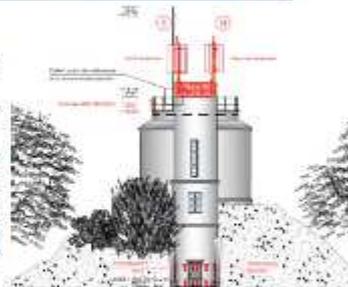
<https://www.swisscom.ch/fr/about/entreprise/portrait/reseau/telecommunication-moblie-antennes-environnement-sante.html>

### Qu'en est-il à Vuarrens ?

La couverture mobile n'est pas satisfaisante à Vuarrens. Il convient donc de trouver un emplacement pour une nouvelle antenne.

Il est souvent difficile d'intégrer un mât de communication mobile dans un milieu rural.

La propagation des ondes électromagnétiques se fait à l'image de la lumière et plus précisément d'une lampe torche. Le faisceau d'onde généré par une antenne s'atténue rapidement avec la distance et peut être totalement absorbé par un obstacle comme un bâtiment. De ce fait, la plupart des mâts d'antennes ont une hauteur de 25m afin de répondre aux besoins de couverture.



A Vuarrens, la chance de pouvoir bénéficier d'un emplacement bien intégré dans un milieu boisé, légèrement à l'écart mais proche du centre du village et répondant aux contraintes techniques est unique. Ce site répond de manière exemplaire à de multiples critères : efficacité, intégration, co-utilisation.

Enfin, cet emplacement étant propriété de la commune, c'est l'entier de la collectivité publique qui profitera des revenus liés à la location.

Que cela soit pour des applications particulières ou du télétravail, un réseau de communication mobile de qualité est devenu indispensable aux entreprises et aux particuliers.

# Défibrillateur



Pour rappel, un défibrillateur est installé sur la façade de l'administration communale (à côté de la boîte aux lettres bleu). Il est accessible en tout temps.

Lors d'un arrêt cardio-respiratoire une intervention rapide est indispensable. Chaque minute qui passe sans intervention diminue de 10% les chances de survie.

Cela signifie que l'implication du grand public dans les **3 premières étapes de la chaîne de survie** est indispensable pour permettre d'améliorer le taux de survie des victimes.



## Les 5 étapes de la chaîne de survie :

1. Alerter les secours en composant le **144** et demander aux personnes présentes de vous apporter au plus vite un défibrillateur.
2. Commencer immédiatement la réanimation cardio-pulmonaire (massage cardiaque).
3. Mettre en marche le défibrillateur et suivre ses instructions tout en poursuivant la réanimation cardio-pulmonaire.
4. Arrivée de l'ambulance et prise en charge de la victime par l'équipe de secours professionnelle.
5. Prise en charge de la victime dans un établissement hospitalier.

Le défibrillateur vous guidera automatiquement tout au long de la réanimation. Son utilisation est à la portée de tous.

Les personnes intéressées à suivre une formation BLS-AED-SRC afin de devenir "first responders", c'est-à-dire à être contactées par le 144 en cas d'incident ayant lieu dans le village ou à proximité, peuvent s'annoncer à l'administration communale.



La Municipalité

# Elections communales 2021

**7 mars 2021** : 1er tour Municipalité et Conseil communal

Délai de dépôt des listes : **18 janvier 2021** à midi au greffe municipal

**28 mars 2021** : 2ème tour Municipalité et Conseil communal

Délai dépôt des listes : **9 mars 2021** à midi au greffe municipal

**25 avril 2021** : 1er tour Syndicature et suppléants

Délai dépôt des listes **6 avril 2021** à midi au greffe municipal

**16 mai 2021** : 2ème tour Syndicature

Délai dépôt des listes : **27 avril 2021** à midi au greffe municipal

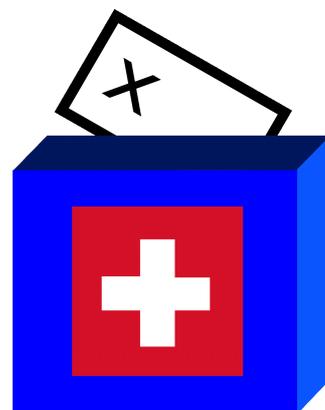
L'arrêté de convocation affiché aux piliers publics contient également toutes les informations sur le déroulement et les délais des élections.

Deux listes « entente communale » pour le Conseil et pour la Municipalité sont à disposition au greffe pour s'inscrire.

Si quelqu'un désire faire une liste indépendante, le greffe dispose de tous les documents nécessaires à son établissement.

Le site : [www.pour-ma-commune.ch](http://www.pour-ma-commune.ch) comprend toutes les informations utiles et pratiques pour les collectivités publiques, la population, les partis politiques et les associations en lien avec le scrutin.

La Municipalité



## Agenda

13 décembre 2020	Culte—9h15 Bercher / 10h30 Pailly
20 décembre 2020	Culte— 9h15 Orzens / 10h30 Rueyres
24 décembre 2020	Veillée de Noël — 18 h Bercher / 23h Essertines
25 décembre 2020	Culte de Noël—Vuarrens—10h
27 décembre 2020	Culte—9h15 Fey—10h30 St—Cierges
1er janvier 2021	Culte du Nouvel An —Bercher—10h30

*Le Vuarrens-Info est ouvert à toutes les personnes qui organisent une activité dans notre village et qui souhaitent la faire connaître.*

*Contact: [vuarrens-info@vuarrens.ch](mailto:vuarrens-info@vuarrens.ch)*

**La bibliothèque de Vuarrens est ouverte tous les lundis de 18h à 18h30.**

## Carnet rose



**Giuliano**, né le 6 octobre 2020, fils de Pellegrino Jasmina et Sandro, Chemin des Contours 8

## Décès



Monsieur **Gérald Magnenat** est décédé le 23 novembre 2020 à l'âge de 87 ans